

CEP - Conseil en Évolution Professionnelle

DÉFINITION

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un service gratuit d'accompagnement individuel à la définition d'un projet professionnel et à la mobilité. Il est dispensé par des opérateurs régionaux conventionnés et accessible à tous les actifs (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi).

Créé en 2014, rénové en 2019, le CEP est le service public de l'orientation professionnelle adulte. Il complète Mon Compte Formation par un accompagnement humain personnalisé.

Opérateurs régionaux (France Travail finance) :

- Salariés du privé : opérateur régional CEP conventionné (varie par région). En Nouvelle-Aquitaine, c'est la branche "CEP salarié" gérée par un consortium régional.
- Demandeurs d'emploi : France Travail directement
- Indépendants : opérateurs spécifiques selon profession

Services offerts :

- Premier entretien diagnostic (gratuit, 1h)
- Construction du projet : analyse compétences, exploration métiers, validation par enquête terrain
- Stratégie de mobilité : montage du plan, identification financements, lien avec employeurs
- Suivi : jusqu'à plusieurs mois d'accompagnement

Différence avec un bilan de compétences : le CEP est gratuit et moins formel (pas de cadre 24h Qualiopi, pas de synthèse écrite obligatoire). Le bilan est plus structuré mais payant.

Pour un adulte qui veut commencer doucement sans s'engager financièrement, le CEP est la première porte d'entrée logique. Ensuite, si besoin, escalade vers bilan formel ou coaching.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/cep

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF